



HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2009

DELIBERATION N° 2009/12/312

PREFECTURE DE L'ESSONNE  
D R C L  
CONTROLE DE LEGALITE

24 DEC. 2009

**OBJET :** Augmentation du capital de la SAEM Habiter à Yverres - Souscription d'actions.

ARRIVEE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2003 relative à la création de la Société d'Economie Mixte Locale de Logement Habiter à Yverres,

CONSIDERANT que la Ville est actionnaire principal à hauteur de 85 % du capital de la SAEM,

CONSIDERANT que l'assemblée générale extraordinaire de la SAEM en date du 17 novembre 2009 a voté une augmentation du capital social de 175 000 € par émission de 17 500 actions nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune,

CONSIDERANT que la Ville entend rester actionnaire principal et que pour ce faire, une souscription de 85 % de cette augmentation est nécessaire, soit un montant de 148 750 €,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

APPROUVE la souscription par la Commune, actionnaire majoritaire de la SAEM de Logement Habiter à Yverres de 14 875 actions au prix unitaire de 10 €, soit 148 750 €,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents y afférents, notamment le bulletin de souscription d'actions à l'augmentation du capital.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yverres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 24-12-09  
et de la publication le 23-12-09  
Le Maire,



01 69 49 76 00  
01 69 48 63 98